



le 30/04/2022 ; 11/06/2022 ; 13/08/2022 ;
29/10/2022

TROPHEE



REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES

CALEDONIENS



UNE ORGANISATION DU CCPS ET DU CRCNC POUR LES JEUNES

1 – PRESENTATION :

Le Trophée Régional des Jeunes Cycliste de Nouvelle Calédonie est une adaptation locale du TRJVTT ou du TNJVTT qui est une compétition règlementée par la FFC.

Notre formule locale a pour but de confronter nos jeunes cyclistes sur les différentes activités du vélo existant au pays.

A travers ces échanges sportives et performances de nos jeunes, on "pourra évaluer" et récompenser les écoles de vélo des clubs.

Règlements de référence : Titre IX Ecole de vélo.

2– PARTICIPATION :

Ce Challenge est ouvert aux jeunes garçons et filles, **de poussins à cadets licenciés**, (de 7 à 16 ans).

Pour espérer le titre de Vainqueur du TRJC NC, il faut **obligatoirement** participer à toutes les épreuves.

Toutefois, un compétiteur peut participer à son épreuve favorite

Nb : petit aménagement pour les filles, elles vont concourir dans la catégorie inférieure à leur catégorie d'âge et seront classée comme les garçons

La participation aux épreuves se fera **obligatoirement** avec le matériel adapté, avec les protections réglementaires selon les règlements de la FFC.

Les inscriptions se feront par le biais des clubs, ou par "Inlive" les listes parviendront au comité une semaine avant la date de la manifestation, avec la totalité des frais d'engagement, *1000 F par concurrent.

Un capitaine d'équipe adulte et un assistant mécano seront désignés par les clubs, ils seront **les seuls interlocuteurs** du comité d'organisation.

3– LES EPREUVES :

VTT

- La maniabilité se déroulera le 30 avril 2022 sur le terrain Lagarde "la butte de Magenta"
- Le XCO se déroulera le 1 mai 2022 sur le terrain Lagarde "la butte de Magenta"

➔ L'épreuve de maniabilité consiste à franchir de obstacles, avec chrono et passages obligatoires

➔ L'épreuve type XCO, conforme aux règlements FFC sur un terrain capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants, distance de 3 à 5 kms ; 4 à 6 kms ; 7 à 10 kms, 10 à 15 kms, 15 à 20 kms

➔ Le chrono total sera transformé en points suivant le tableau FFC joint, on prendra en compte les temps des deux activités avec les pénalités acquises sur l'épreuve de maniabilité pour déterminer le vainqueur de l'épreuve de VTT

ROUTE

- Le CLM se déroulera le 11 juin 2022 sur le site "Piste de Tina"
- L'épreuve en circuit déroulera le 11 juin 2022 sur le site "Piste de Tina"

➔ L'épreuve de CLM, de 2 à 4 kms, conforme aux règlements FFC

➔ L'épreuve en circuit, 10, 15, 30, 40, 50 kms en fonction des catégories,



→ Le cumul en points de deux activités piste définira le vainqueur de l'épreuve Route

BMX

- L'épreuve de chrono se déroulera le 13 août 2022 sur le site de Koutio
- Le tournoi Pump track se déroulera 13 août 2022 sur le site de Koutio

→ Une épreuve chrono individuel, sur le Pump track

→ Un tournoi race ou pump track

→ Le cumul en points de deux activités piste définira le vainqueur de l'épreuve BMX

PISTE

- L'épreuve de vitesse, 200 m se déroulera le 29 octobre 2022 sur le vélodrome de Bourail
- Le scratch, se déroulera le 29 octobre 2022 sur le vélodrome de Bourail

→ L'épreuve de vitesse, 200 m CLM lancé, conforme aux règlements FFC

→ L'épreuve de scratch, sur une distance déterminée en fonction des catégories, 1 km, 1.5 km, 2 km, 2.5 kms, 3,5 kms.

- Petit rappel du règlement, les coureurs doublés par le peloton est immédiatement éliminés, il doit sortir aussitôt.

→ Le cumul en points de deux activités piste définira le vainqueur de l'épreuve Piste

Nb : Les organisateurs se réservent le droit de changer l'activité proposée ou le site, mais vous serez informés

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

4- VELOS ET EQUIPEMENTS :



Pour être autorisé en course, chaque participant doit posséder le matériel adapté ainsi que les protections :

- **ROUTE**

- 1 vélo de Route en bon état de marche, état du vélo satisfaisant et répondant aux normes FFC, avec les développements adaptés à la catégorie de l'enfant.
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course).
- 1 paire de chaussures de cyclisme Route et VTT ou une paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant

- **VTT**

- 1 vélo de VTT (roues de 26' – 27,5' – 29' uniquement) en bon état de marche, état du vélo satisfaisant répondant aux normes FFC).
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course).
- 1 paire de chaussures de cyclisme Route et VTT ou une paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant

- **BMX**

- 1 vélo de BMX (roues de 20 ou 24 ' en bon état de marche, état du vélo satisfaisant répondant aux normes FFC.
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course), de préférence un casque intégral monocoque
- 1 paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant couvrant le bout des doigts
- Des chaussettes couvrants les chevilles
- Des protections aux coudes et au genoux, recommandées

- **PISTE**

- 1 vélo de PISTE en bon état de marche, état du vélo satisfaisant répondant aux normes FFC.
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course)
- 1 paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant

- Le dossard attribué lors de l'inscription doit être toujours visible, aussi bien sur le vélo que sur le maillot ou le casque, sa position doit respecter les instructions, et **ce pendant toute l'épreuve.**
 - Il est individuel, interdit de changer avec un autre concurrent (élimination directe, sans recours).
 - La perte du dossard ou de la plaque cadre entraîne une disqualification immédiate(pas de remplacement).

Des commissaires de course contrôleront la conformité du matériel, avant que les compétiteurs pénètrent dans le parc réservé avant le départ des courses.

- **5– DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

- **Accès à la course et Autorisation de départ :**

Pour pouvoir prendre part à la course et être autorisé à prendre le départ, chaque coureur **DOIT OBLIGATOIREMENT :**

- Avoir fait valider le contrôle de son vélo par les Commissaires en charge de celui-ci
- Avoir émarginé la feuille de course
- Avoir un équipement conforme et en règle

Les Licenciés doivent être en tenue officielle de Club et l'uniformité des tenues de Club est obligatoire.



Le contrôle des vélos et de l'équipement se poursuivront également sur la ligne de départ. Tout participant ayant un vélo et un équipement non conforme sera mis Hors Course, pour éviter des accidents

- **En course :**

Les coureurs doivent **OBLIGATOIREMENT** respecter plusieurs points :

- Être fair-play et respectueux de l'organisation et des autres participants.
- Ne pas couper ou sortir de la piste, **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.**
- Les coureurs avant ont la priorité sur les coureurs rattrapant.
- Les coureurs annoncent leur dépassement aux rattrapés.
- Ne pas faire demi-tour sur le parcours **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.**
- Ne pas rester au milieu de la piste après un incident mécanique ou physique.

Le non-respect de ces règles ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera **la mise hors course immédiate et la disqualification du coureur concerné.**

Le coureur est seul responsable de son parcours.

- **Les parcours :**

Ils doivent être respectés.

- **Les classements :**

Un barème de points fixés par la FFC sera attribué à chaque compétiteurs en fonction de son classement.

Le compétiteur sera déclaré vainqueur, à la fin des 4 épreuves. Le compétiteur ayant obtenu les plus de points sera déclaré lauréat du TRJC NC, **mais il devra aussi avoir effectuer toutes les épreuves.**

Les classements seront établis par catégories d'âge.

Un titre de " Meilleure Ecole de Cyclisme du Territoire" sera attribué, il se fera en fonction de la somme des points acquis par les 3 premiers et la première fille de chaque catégorie y compris les bonus et malus.

A la fin de chaque jour d'épreuve, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

- **Les podiums et protocoles :**

La participation des vainqueurs aux cérémonies protocolaires est **OBLIGATOIRE.**

L'absence d'un coureur au protocole entraîne automatiquement l'annulation de son classement.

Un nouveau classement sera alors établi.

Les participants doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en **tenue de coureur** à l'exception des chaussures.

- **Les pénalités :**

Des pénalités en points infligées à un concurrent sont déduites du nombre de ces points marqués, selon le règlement spécifique de l'épreuve.

D'autres pénalités en points pour le comportement des éducateurs, des parents ou autres...sont déduites du nombre de points marqués par comptant pour le Challenge de la meilleure école de cyclisme, 50 pts par infractions constatés.



Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre (art 9.9), **au départ → Refus de départ**

Changement de vélo (art 9.10) → Mise hors course

Assistance matérielle extérieure (autre que la personnes autorisée) durant l'épreuve : (art 11.19), (art AN.19) → Mise hors course

Absence sur un contrôle de passage : (art 10.15), (art 11.5), (art AN.12) → Mise hors course

Circulation en sens inverse du circuit : (art 10.14), (art 11.4), (art AN.13) → Mise hors course

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : (art 13.19) → Pénalités 50 points

Non-respect du parcours : (art 10.15), (art 13.20), (art AN.14) → Mise hors course

Non port des équipements individuels de sécurité → Refus de départ (art 10.16 et 17), (art 11.22 et 23), (art 12.5 et 7), (art 13.7), (art 13.13), (art 13.14), (art AN.5), (art AN.6)

Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques → Mise hors course

Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit : Constaté au départ → Refus de départ ; Constaté à l'arrivée → Mise hors course

- **Les bonus :**

Un bonus de 30 points par volontaire mis à disposition de l'organisation, sera accordé à chaque club.

Ces personnes devront pour assurer la tâche de juge arbitre, signaleurs, le jour de l'épreuve et devront s'inscrire auprès de l'organisation via les clubs.

- **Les réclamations :**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être déposés "oralement, calmement, sans agressivité" par le coureur et le délégué de club dans un délai de 15 minutes maximum après sa course. Le ou les protagonistes du litige seront entendus l'un après l'autre.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats et sous les mêmes conditions.

Le collège des Commissaires et Arbitres règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le collège des Commissaires et Arbitres.

- **Droits d'inscription :**

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date de report de l'épreuve pourra être trouvée.



L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

L'organisateur souscrit, pour sa part, une assurance Responsabilité Civile pour le Challenge auprès de GRAS SAVOYE, Cabinet de Courtage agréé par la FFC.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations, de vols ou autre, sur l'ensemble du site de la manifestation, ainsi que pendant la durée des épreuves.

Des photos et des vidéos seront réalisés tout au long de la manifestation. Le consentement de la diffusion des images est donné par l'ensemble des participants et leur entourage. Il n'y aura donc aucune redistribution en numéraire des droits à l'image.

- 6- PROMOTION DU CYCLISME AU FEMININ :

Le CCPS dans le cadre de la promotion du **cyclisme au féminin** propose cette manifestation aux femmes cyclistes licenciées, ces femmes qui hésitent encore à affronter le peloton traditionnel de cyclistes, elles pourront concourir avec leur fils, leur fille, peut-être, mais en respectant ce règlement.

Elles vont concourir dans la catégorie "cadet".

Il n'y aura pas de classement spécifique, aucun aménagement.

Elles ne pourront pas être déclarées "Championne", mais leur classement est pris en compte pour le titre de "Meilleure Ecole de Cyclisme du Territoire"



BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR MINEUR (LICENCE)

L'inscription vaut tacite acceptation du règlement particulier et de la réglementation F.F.C.

(Consultable sur le site www.ffc.fr/reglementation-federale)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F - H

Adresse mail :

Téléphone :

Ville de Résidence :

Nom du Club :

Licence N° :

Droits d'inscription :

- | | | |
|---|-----------------|-----|
| - TRJC NC complet (les 4 jours) | 1.000 F. | () |
| - Course de VTT du 30 avril et 1 mai 2022 | 1.000 F. | () |
| - Course sur route du 11 juin 2022 | 1.000 F. | () |
| - Course de BMX du 13 août 2022 | 1.000 F. | () |
| - Course sur piste du 29 octobre 2022 | 1.000 F. | () |

Règlement :

- Espèces ()
- Chèque () Banque :

N° de chèque :

(Mettre les chèques à l'ordre de CCPS NC)

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné (NOM – Prénom) :

Adresse mail :

Téléphone :

Responsable légal de (NOM – Prénom) :

Né le :

à :

En qualité de :

autorise : mon fils - ma fille

A participer au TRJC NC organisé par le CCPS et le CRC NC

Mon enfant suivra les indications qui pourront être données et se conformera aux décisions de la direction de course. J'autorise les responsables du club organisateur à prendre, en cas de besoin, toute décision jugée utile à la santé de mon enfant.

A

Le / /

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

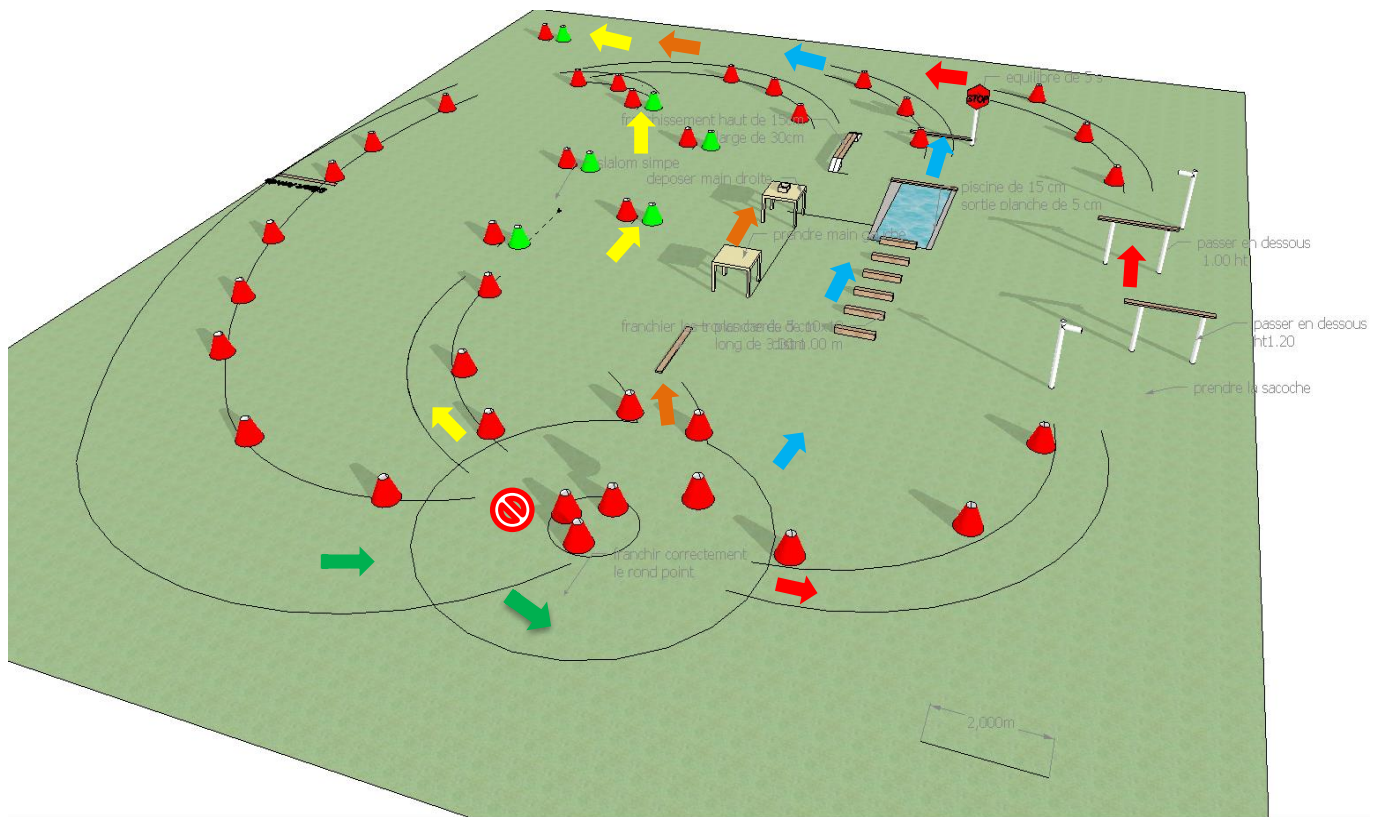


Annexes

Ces éléments peuvent être modifier par l'organisation :

Parcours d'agilité

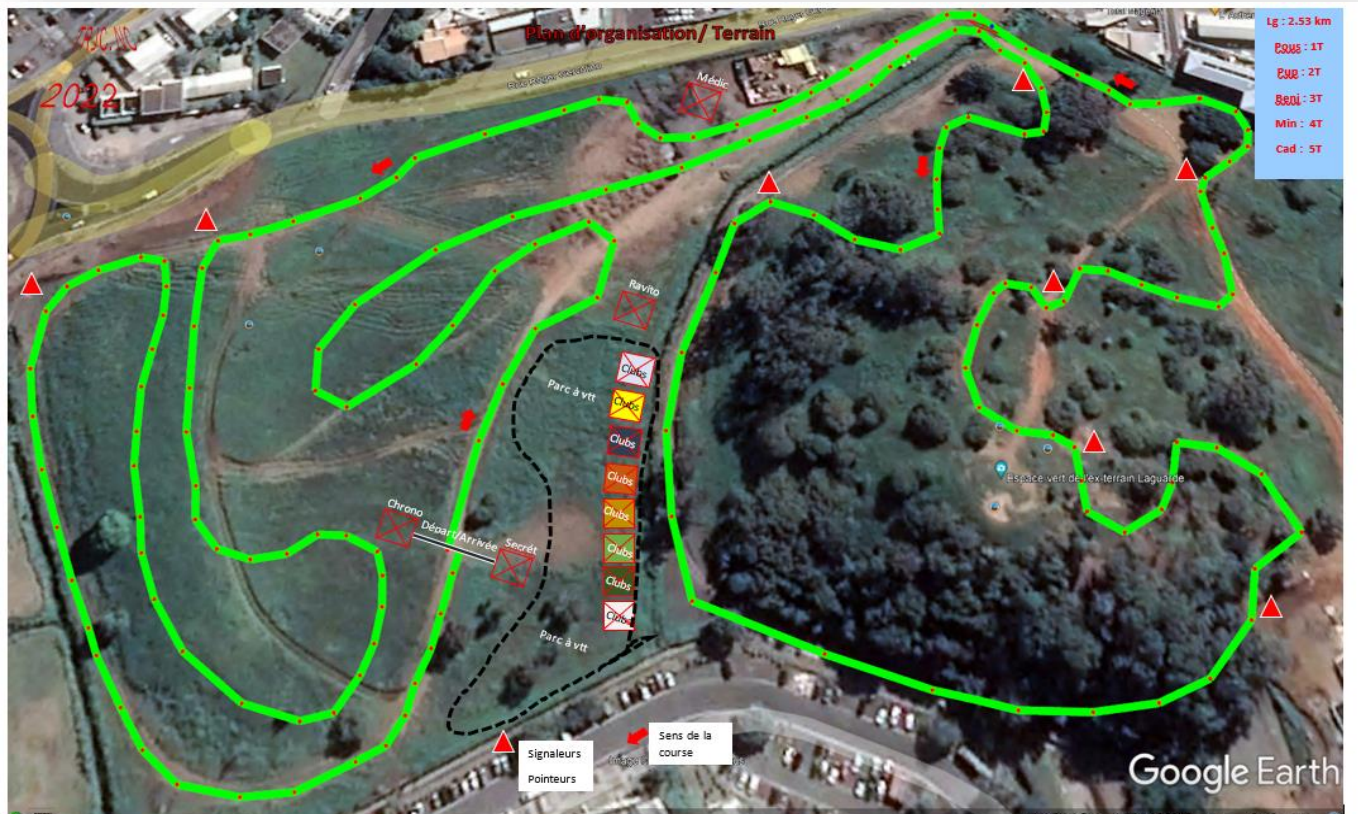
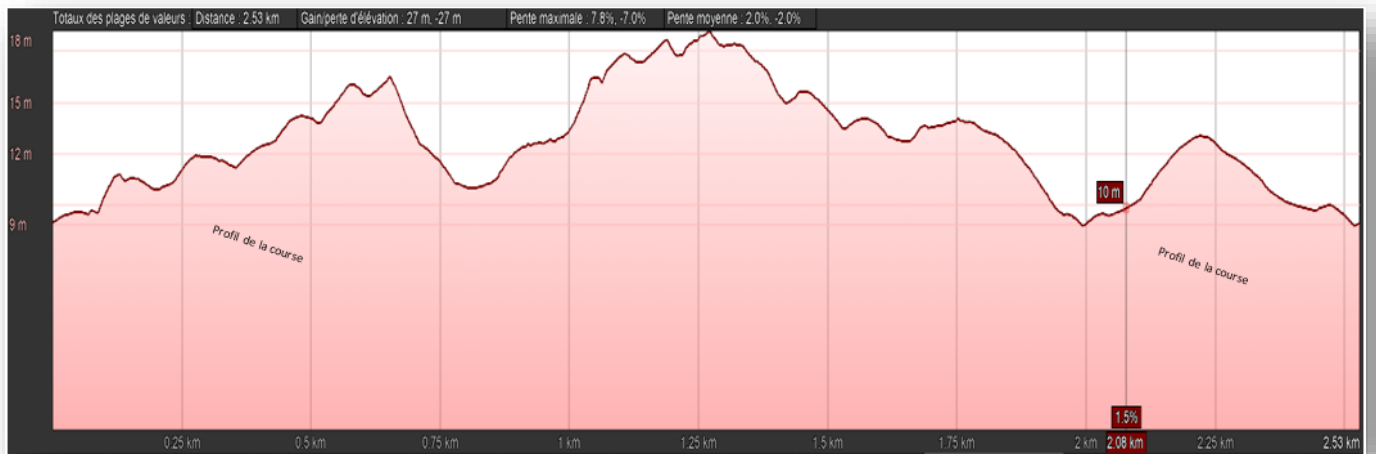
Le parcours sera délimité par des barrières Vauban pour éviter l'intrusion des spectateurs, les assistants et les arbitres sont autorisés dans l'enceinte du parcours



A "top" départ, on doit franchir le giratoire obligatoirement dans le sens de la circulation et choisir l'un de ces 4 "brins" de parcours à tour de rôle en repassant par la ligne de départ... on évalue le temps total et les pénalités

Parcours VTT

Le parcours optimum pour les cadets, pour les catégories inférieures, il sera adapté



Parcours Route CLM



Parcours Route en ligne



